

Enquête exclusive

Les barbouzes belges sont

C'est la question à laquelle tenteront de répondre les invités de Jean-Claude Delfosse et Bernard Watelet, dans "Les pieds dans le plat", ce mardi soir. Pour éclairer le débat, voici une interview exclusive de Véronique Paulus de Châtelet. Depuis un an, cette magistrate préside le Comité permanent de contrôle des services de renseignements, appelé aussi "Comité R". Une tâche difficile car, à l'instar de certaines républiques bananières, la Belgique ne dispose d'aucune loi fixant clairement les missions et les moyens de nos services de renseignements.

Dans un document du Comité R, on peut lire que les membres de cet organisme n'ont aucun contact avec les médias. Si ce n'est par la communication de leur rapport annuel. C'est dire l'importance de l'entretien que nous accorde Véronique Paulus de Châte-

"Par essence, le travail que l'on nous demande de faire porte les germes d'un affrontement avec les services secrets."

let. Evidemment, le contexte se prête à une telle démarche. On débat en ce moment de l'avenir du Comité R dans une commission ad hoc du Parlement (lire notre interview du député Hugo Coveliers) et de nombreuses accusations ont été lancées dans la

presse au cours de ces dernières semaines. Des quotidiens ont ainsi stigmatisés les différends qui se sont fait jour au sein du Comité R. On a parlé de querelles de personnes, de l'autoritarisme et de l'isolement volontaire de sa présidente, de demandes de renseignements inutiles compliquant et ralentissant le travail de nos services de renseignements (S.R.). Avec comme point d'orgue une polémique portant autour du traitement maladroit par les services secrets d'informations portant sur le génocide rwandais (lire: Rwanda: le rapport manquant).

Le Comité R est nettement divisé. Des cinq "sages" qui le composent, trois sont dans un camp (un SP, Raymond Dецoux, démissionnaire, le PRL Guy Collignon et la VLD Danielle Cailloux), deux sont dans l'autre (la PS Véronique Paulus et l'Ecolo Gérard Vandewalle). Exemple: les trois premiers n'ont même pas voulu prendre connaissance de l'enquête des deux autres sur le fonctionnement des S.R. au moment du drame rwandais! Conséquence de ce climat dé-

testable: l'organe censé contrôler nos "barbouzes", c'est-à-dire les 400 fonctionnaires civils de la Sûreté de l'Etat et les 200 militaires, gendarmes et collaborateurs civils du Service Général du Renseignement, ne fonctionne plus qu'au ralenti. Plutôt inquiétant pour notre démocratie, alors que de nombreux faits établissent par ailleurs le peu de volonté de nos S.R. de se soumettre à un contrôle total de leurs activités. Voici pour le mode d'emploi d'un entretien au cours duquel Véronique Paulus de Châtelet ne répond pas aux anathèmes par des coups de poignards, mais par une main tendue vers les S.R. et vers ses collègues contrôleurs. Très optimiste, la présidente du Comité R. Trop optimiste?



Q En quoi consiste exactement votre mission à la tête du Comité permanent de contrôle des services de renseignements? Véronique Paulus de Châtelet. - En vertu de la loi du 18 juillet 1991 qui a créé le Comité R, nous avons pour tâche de garantir les droits fondamentaux des citoyens vis-à-vis des services secrets. Et d'assurer l'efficacité et la coordination de ceux-ci. Nous sommes un organe de contrôle extérieur. On

pourrait par exemple nous comparer à la Commission bancaire ou à ce que sont les réviseurs d'entreprises vis-à-vis des sociétés commerciales. Nous faisons rapport de notre activité au Parlement.

Q Vous appartenez au monde de la magistrature. Du temps où vous étiez présidente du tribunal de première instance de Nivelles, vous vous êtes illustrée en y résorbant un important arrière judiciaire. La mission de contrôle des services secrets vous apparaît-elle encore plus difficile?

V.P.- Si on a désigné un magistrat à la tête du Comité R, c'est parce que la loi le prévoit. Cela dit, la tâche était plus aisée au tribunal de 1^{re} instance de Nivelles. La résorption de l'arrière judiciaire a été le fruit d'un travail d'équipe... Et puis un président de tribunal a des compétences spécifiques en matière d'organisation du travail. Il peut donner un certain nombre d'ordres de services et dispose par conséquent d'une véritable force d'impulsion. Cela n'est pas vraiment le cas au sein du Comité R, où le rôle du président se limite essentiellement à fixer l'ordre du jour des réunions et à approuver les comptes... La marge de manœuvre est nettement plus réduite.

Q En ce moment, le Parlement étudie la possibilité de vous donner plus de compétences, en tout cas sur le plan de l'organisation interne du travail dans le Comité R. Cela doit vous réjouir, non?

V.P.- Vous en savez des choses! Je n'ai pas à me réjouir puisque les travaux auxquels vous faites allusion se déroulent à huis clos. Ni vous ni

-ils incontrôlables?

moi ne sommes censés les connaître...

❑ Mais, d'autre part, il y a aussi de fortes oppositions à votre personne au Parlement. Des députés, tel le VLD Hugo Coveliers, refusent d'envisager que vous ayez la moindre parcelle de pouvoir en plus. Si cette tendance-là l'emporte, envisageriez-vous une démission?

V.P.- Mon prédécesseur à la présidence du Comité R, M. Jean-Yves Mine, a, lui, démissionné. Mais les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets... J'attends la décision du Parlement. Une éventuelle démission de ma part n'est pas à l'ordre du jour.

❑ Franchement, vous attendiez-vous à rencontrer tellement d'embûches?

V.P.- Par essence, le travail qu'on nous demande de faire porte les germes d'un affrontement avec les S.R. Au Canada, où il existe un organe de contrôle comparable, il a fallu quatre ans pour que les choses se mettent en place. C'est clair, le mécanisme doit encore être huilé pour que le contrôle des S.R. fonctionne. Nous sommes un prototype. Et vous concevez comme moi qu'une machine neuve peut connaître des ratés.

❑ A propos de ratés, le fonctionnement interne du Comité R a été mis en cause par une partie de la presse. Certains vous ont présenté comme une femme autoritaire, une présidente faisant cavalier seul alors que le Comité R, émanation du Parlement, est censé travailler de manière collégiale pour assurer l'expression en son sein des

principales tendances politiques...

V.P.- On a raconté tout et n'importe quoi à ce sujet. Sur-tout dans la presse du nord du pays. J'ai toujours respecté le règlement du Comité R et la collégialité. Je suis d'ailleurs convaincue que cette collégialité doit être préservée!

❑ Trois des "sages" du Comité R n'ont même pas voulu prendre connaissance des résultats de l'enquête que vous avez menée avec M. Vande Walle sur l'efficacité et la coordination des S.R. à propos du génocide rwandais. Point de vue "collégialité", on fait mieux...

V.P.- Pour l'heure, le Comité R a pris option de ne pas commenter publiquement le fond du rapport rwandais. Sur la forme, je n'ai fait qu'appliquer le règlement qui permet au président de retirer tout ou partie d'un document si un informateur des services secrets court un danger physique... (Lire aussi: Rwanda: le rapport manquant.)

❑ Si le Parlement vous demandait de lui communiquer les rapports que vous avez reçus des S.R. sur le Rwanda, le feriez-vous?

V.P.- Nous pouvons donner une appréciation, un rapport final mais pas les documents "classifiés". En tout cas surtout pas ceux qui mettraient en danger des informateurs des S.R. Ce serait là une grave atteinte à l'efficacité de nos services secrets.

❑ Certains journaux ont avancé que vous surchargez la Sûreté de l'Etat de demandes et que son patron Bart Van Lijsebeth



s'épuisait à vous ré-pondre, chaque jour, des heures durant...

V.P.- (Rire) Je vous le dis, certains de vos confrères ont écrit n'importe quoi! En un an, sous ma présidence, le Comité R a écrit trente lettres à M. Van Lijsebeth. Dans le nombre, il y a des rappels...

❑ On a aussi allégué que vous aviez demandé à la Sûreté d'ouvrir une enquête sur les tueries du Brabant, voire même d'aller fouiller dans les dossiers de la Stasi. Laisant entendre par là que vous étiez un peu "allumée"...

V.P.- (Rire) Sincèrement, tout cela est faux!

❑ Chercherait-on à vous déstabiliser par des rumeurs?

V.P.- Ce n'est pas du tout impossible. Je vous laisse juge. En tout cas, il est clair que j'exerce une mission qui n'est pas de tout repos...

❑ Les services secrets

belges acceptent-ils vraiment le contrôle démocratique exercé par le Comité R?

V.P.- Pas totalement. A l'occasion de certaines demandes de renseignements, nous avons été confrontés à des rétentions d'informations. Dans d'autres cas, nous avons dû insister pour obtenir ce que nous demandions. Cela ne nous détournera pas de notre ligne de conduite: un contrôle sans entraves pour les S.R. mais aussi sans complaisance. Il faut que les missions légales soient exécutées!

❑ Disposez-vous d'un pouvoir de sanction sur les membres des services secrets qui refusent de vous donner des informations?

V.P.- Non. Nous sommes un organe du pouvoir législatif. Nous faisons des recommandations au Parlement. Les mi- ▶

Les pieds dans le plat
Mardi 12-21h35-RTBF 1

►nistres de tutelle des services secrets - la Justice pour la Sûreté, la Défense pour le SGR - pourraient, le cas échéant,

"Les services secrets ne fonctionnent qu'avec des normes et des règlements édictés pour la plupart... par eux-mêmes."

prendre des mesures. C'est la séparation des pouvoirs...

□ Ce n'est pas frustrant?

V.P.- Appliquer la loi ne me paraît pas frustrant. A chacun son rôle. Si les services secrets ne jouent pas le jeu, ma mission est de le constater. Ensuite, c'est aux ministres de prendre leurs responsabilités.

□ Il paraît que le torchon brûle entre vous et le ministre de la Justice?

V.P.- Ah bon? En tout cas, le Comité R a demandé d'avoir un échange de vues avec le ministre en question pour certains malentendus à propos du rapport sur le Rwanda...

□ Dès la première affaire "chaude" que vous avez eu à connaître, c'est-à-dire ce dossier rwandais, et même avant, quand vous vous êtes simplement intéressés à des problèmes d'organisation des services secrets, des blocages sont apparus. Votre volonté de contrôle "sans complaisance" ne risque pas d'améliorer les choses!

V.P.- J'espère qu'il n'y aura pas de conflit et je reste optimiste. Je vous renvoie à l'exemple canadien: personne n'aime être contrôlé, il faut du temps pour que les choses se mettent en place. En plus, à la décharge des S.R. belges, il faut tout de même dire qu'ils naviguent à vue, dans l'incer-

titude et l'inconfort juridiques. Un organe de contrôle a été créé, mais on attend toujours qu'une loi définisse clairement les missions et les moyens des services secrets. Dès lors, ils ne fonctionnent qu'avec des normes et règlements édictés pour la plupart par... eux-mêmes. Il y a là un vide législatif qui perdure depuis l'indépendance du pays!

□ Il devrait être comblé sous peu. On discute d'un avant-projet de loi organique sur les S.R. au sein du gouvernement Dehaene. On a aussi évoqué une "note d'orientation"

RWANDA le rapport manquant

Le 5 décembre 1994, le Comité R ouvrirait d'office une enquête de contrôle à propos de l'efficacité et de la collaboration des services de renseignements dans le traitement des informations relatives au génocide rwandais (avril 1994). Les contrôleurs demandèrent à la Sûreté de l'Etat et au Service Général du Renseignement militaire les documents qui avaient été rédigés à ce sujet. Un certain nombre de papiers furent transmis mais pas tout ce qui existait! Car, en avril dernier, un "informateur anonyme" remettait à la présidente du Comité R un rapport établi par le SGR le 22 avril 1994 et portant notamment sur les circonstances de l'assassinat du président Habyarimana. L'enquête du Comité R fera notamment apparaître que, dès le 22 avril 1994, ce document fut transmis par une estafette des renseignements militaires à la Sûreté de l'Etat... Après avoir nié, la Sûreté admettra que c'était bien le cas. Mais qu'en fait le document s'était perdu dans le bureau d'un spécialiste de l'Europe centrale, au lieu d'arriver chez le spécialiste de l'Afrique. Ensuite, on avait perdu sa trace...

Le rapport du Comité R sur cette affaire a été donné le 17 novembre dernier à la commission parlementaire d'accompagnement. Malgré que celle-ci fonctionne à huis clos, nous avons pu le consulter. Ne citons ici qu'une partie des "conclusions et recommandations" de l'enquête menée par les services de Mme Paulus de Châtelet: "Le Comité déplore que le SGR n'ait pas transmis systématiquement à la Sûreté de l'Etat toutes les informations et tout le renseignement dont il disposait. (...) Qu'une information importante et sensible (NDLR: le fameux rapport du 22 avril) intéressant la politique belge à l'étranger n'a pas été traitée par les services de renseignements dès qu'ils en ont eu connaissance. Il semble qu'aucun des services de renseignements ne se soit senti concerné par cette information en 1994." (NDLR: en effet, elle n'a été traitée qu'en juillet 1995 par la Sûreté de l'Etat et à la demande expresse du Comité R.)

(...)
"Le comité regrette également le manque total de coordination des activités des deux services de renseignements dans ce dossier. (...) Le comité constate un dysfonctionnement au sein de la Sûreté de l'Etat dans la manière dont les informations sont traitées. (...) Que le SGR et la Sûreté de l'Etat ne lui ont pas transmis toutes les informations dont ils disposaient (...)."

de l'exécutif portant sur les écoutes téléphoniques. Que pensez-vous de ces textes?

V.P.- Le Comité R ne les possède pas encore! Nous en avons découvert des extraits dans la presse. C'est sans doute normal, puisque nous ne dépendons pas du gouvernement, mais du Parlement.

□ Quant aux écoutes...

V.P.- Il est évident que les écoutes doivent être permises pour les S.R. Mais cela devra se faire sous réserves de conditions de contrôle strictes. La majorité du Comité R a pris position en ce sens.

□ Y a-t-il une autre réforme que vous préconisiez?

V.P.- Dans notre dernier rapport, nous avons voulu ouvrir un débat sur l'opportunité de créer un service de renseignements extérieur. Notamment afin d'épauler les forces armées en mission à l'étranger et de faciliter la politique extérieure du gouvernement.

□ On l'a dit, par essence vous dérangez les services secrets... Mais ne seriez-vous pas aussi un peu ennuyante pour le monde politique? Dans l'affaire du Rwanda, votre enquête a indirectement démontré que le gouvernement savait que le génocide était imminent et qu'il n'a pas jugé bon de réagir. Par exemple, en alertant la communauté internationale...

V.P.- Encore une fois, je ne ferai pas de commentaires sur le Rwanda... Cela dit, il est évident que nous contrôlons des services qui sont sous la tutelle du gouvernement. Des frictions peuvent apparaître. Mais en aucun cas notre mission n'est de contrôler le politique! Et puis n'est-ce pas le monde politique qui a créé le Comité R?

□ Sans doute, mais on imagine que certains de nos représentants se seraient contentés d'un président de Comité R, d'ailleurs, moins remuant... Il est tout de même systématique qu'en plus de deux ans de fonctionnement, ni les ministres pas plus que le Parlement n'aient jugé bon d'adresser la moindre requête au Comité R...

V.P.- Bien entendu, nous aimerions être sollicités par le Parlement et les ministres responsables... Pour le reste, j'espère que vous vous trompez! Quoi qu'il en soit, je ne serai jamais l'alibi de ceux qui réverraient d'un Comité R purement formel.

Rencontre:
Michel Bouffieux.

M.Bf.

Hugo Coveliers



REPORTAGE

me à demander l'accord préalable de leurs contrôleurs... Nous, à l'instar du système canadien, on a opté pour un "Comité de sages" auquel est attaché un service d'enquête. L'ennui, c'est que les gens qui font partie de ce comité n'ont pas conscience qu'ils exercent un contrôle démocratique!

❑ **Qu'entendez-vous par là?**
H.C. - Si on veut ce contrôle démocratique, le Comité R doit fonctionner de manière collégiale. Mais il se fait que sa pré-

dans une démocratie comme la Belgique qui n'est pas directement impliquée dans des conflits armés, j'estime que l'on a surtout besoin d'un service de renseignements pour avoir un peu de "soft intelligence" défensive. Il faut se contenter d'analyser ce qui se passe en matière de subversion et, à mon avis, cela n'est pas le boulot des militaires! Si nécessaire, ils n'ont qu'à créer des réseaux d'informations au cas par cas, quand l'OTAN ou l'ONU le leur demandent lors

lice générale du royaume... Deux des participants m'ont confirmé l'affaire. Le ministre de la Défense n'a qu'à interroger toutes les personnes qui étaient là! Et à être cohérent avec lui-même, puisqu'il déclarait récemment à la Chambre que si Georis avait vraiment fait les déclarations qu'on lui prête, il lui retirerait sa confiance... Cette affaire a en tout cas démontré le peu de considération du patron des services secrets militaires pour la démocratie. C'est effrayant!

"Qu'on supprime les services secrets militaires!"

Au Parlement, une commission tente d'évaluer les dysfonctionnements qui perturbent l'action du Comité R. Rencontre avec un député impliqué dans ces travaux, le bouillant Anversois Hugo Coveliers (VLD).

❑ **Qu'est-ce qui va le plus mal en ce moment dans le domaine du renseignement en Belgique: nos services secrets ou l'organe chargé de le contrôler, c'est-à-dire le Comité R?**

H.C. - Il y a des problèmes des deux côtés. Mais pour l'instant, il me semble prioritaire de venir à bout de la "maladie" du Comité R. Celui-ci a été conçu pour être le prolongement du Parlement dans sa mission de contrôle des services secrets. Aux Pays-Bas, par exemple, ce sont les quatre chefs des groupes politiques les plus importants de la Chambre qui organisent ce contrôle collégialement avec le ministre compétent. Et cela marche assez bien. J'ai rencontré la semaine dernière le chef des services de renseignements néerlandais et il se déclarait content de ce système. Aux Etats-Unis, quatre sénateurs, trois républicains et un démocrate, contrôlent la CIA. Cela va si loin que le S.R. américain va jusqu'à donner ses projets aux parlementaires, voire mé-

side Veronique Paulus de Châtelet fait cavalier seul et qu'en plus elle voudrait que cette attitude soit confirmée légalement par une nouvelle définition de son rôle qui lui donnerait un pouvoir accru. Si tel devait être le cas, je préférerais demander au VLD et au PRL de ne plus nommer qui que ce soit dans le Comité R! Ce ne serait plus un miroir du Parlement. Un seul parti, en l'occurrence le PS, serait représenté à sa tête. Ce serait dangereux.

❑ **Et en ce qui concerne les "maladies" des services de renseignements, qu'avez-vous à dire?**

H.C. - Qu'il serait faux de prétendre que tout va pour le mieux à la Sûreté de l'Etat. Mais je crois que ce service, qui se trouve sous la tutelle du ministère de la Justice, pourra être à la fois plus efficace et mieux contrôlé à l'avenir. C'est-à-dire quand il y aura un meilleur fonctionnement du Comité R et, surtout, une loi qui définira les missions et les moyens de ce service. Par contre, je suis beaucoup plus perplexe sur les possibilités d'un contrôle réel des services de renseignements militaires. Dans une prochaine proposition de loi, je suggérerai donc carrément de supprimer le SGR. Il ne doit y avoir qu'un seul service de renseignements dans ce pays et il doit être civil pour faciliter son contrôle. Et puis, dans l'Europe actuelle,

d'interventions ponctuelles des militaires belges à l'étranger. Mais si c'est pour faire de la police militaire ou du gardiennage de dépôts, on n'a pas besoin d'un service de renseignements!

❑ **Récemment, "De Morgen" mettait en cause le patron des renseignements militaires. Devant plusieurs témoins, le général Georis avait admis que le SGR fait des écoutes téléphoniques illégales et des interceptions tout aussi illégales d'envois postaux. En plus, il aurait déclaré que "les militaires n'ont rien à faire des droits de l'homme"...**

H.C. - Je peux vous confirmer cette information... Il l'a dit le 19 octobre.

❑ **Interrogé à ce sujet par le ministre de la Défense, le général Georis a démenti...**

H.C. - Comme vous l'avez signalé, les propos du général ont été tenus devant témoins, lors d'une réunion de travail qui visait à préparer l'avant-projet de loi du gouvernement sur les services de renseignements. J'ai pu recouper cette information. Etaient notamment présents l'administrateur général de la Sûreté de l'Etat, Bart Van Lijsebeth, un membre du cabinet du Premier ministre, un magistrat important, le patron de la po-

❑ **Dans un passé récent, un autre dossier a donné des frissons - bien que plus personnel - semble s'en préoccuper aujourd'hui - , c'est l'affaire "Gladio". Là, les services secrets ont carrément rejeté le contrôle démocratique. Jamais ils n'ont donné les noms des membres de ce réseau clandestin aux parlementaires...**

H.C. - C'est qu'ils avaient quelque chose à cacher... C'est inacceptable. On n'est tout de même pas dans une république bananière.

❑ **Mais le monde politique belge a poncifié à maintenir la pression sur les S.R. On évoquait notamment la création d'une nouvelle commission d'enquête "Gladio" pour tirer ce dossier au clair. Cela fait quatre ans que l'on attend...**

H.C. - C'est qu'il y a des forces supérieures... Beaucoup plus fortes que des ministres.

❑ **Que voulez-vous dire?**
H.C. - Qu'il y a des groupes très puissants qui œuvrent

"Dans l'ombre, il y a des groupes très puissants."

dans l'ombre: que ce soit au sein de la police, du renseignement, de la Défense. Des gens qui ne supportent pas qu'on les dérange...

Rencontre: M.B.F.